

ARCHI-2 ATG Sàrl  
A l'att. de M. Basile Savoca  
Chemin de l'Orgevaux 3  
1053 Cugy

## Bâtiment Rue Henry-Dunant 20 1110 Morges

Type de diagnostic : avant travaux  
Diagnostic avant travaux : tout le bâtiment  
Rapport N°: 1516/6 A  
Version du rapport : 1  
Date d'émission : 03.05.2024



NOTE : Le diagnostic est effectué selon le cahier des charges de l'ASCA et en l'état des connaissances techniques, scientifiques et réglementaires actuelles. Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle du client. Les analyses amiante sont accréditées selon ISO/CEI 17025, STS n°0472.



Membre ASCA.

# Historique des versions

Version 1 03.05.2024 Diagnostic amiante avant travaux

## Table des matières

1. Identification du rapport .....	3
2. Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic .....	4
3. Stratégie d'échantillonnage et interprétation des résultats .....	5
4. Conclusions du rapport .....	5
Annexe I. Sondages (plans de synthèse et illustrations des éléments repérés) .....	6
Annexe II. Liste de tous les matériaux repérés .....	9
Annexe III. Rapport d'analyses .....	10
Annexe IV. Fiches d'identification des matériaux amiantés .....	11

Le rapport de diagnostic est rédigé par :



Antoine Meier  
Diagnosticheur amiante

Le rapport est revu par :



Jean-Christophe Ebinger  
Assurance Qualité

# 1. Identification du rapport

<b>Rapport N°:</b>	1516/6 A
<b>Type de diagnostic :</b>	Diagnostic amiante avant travaux
<b>Nombre de pages inclus annexes :</b>	12 pages
<b>Type de bâtiment :</b>	bâtiment public
<b>Année de construction :</b>	1958
<b>Adresse du bâtiment :</b>	Rue Henry-Dunant 20 1110 Morges
<b>N° de parcelle :</b>	387
<b>N°ECA :</b>	2421



Plan (source [www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch)).

<b>Bureau de diagnostic et laboratoire d'analyse :</b>	Eurofins Microscan SA Rue de la Blancherie 17 1022 Chavannes-Près-Renens
<b>Diagnostiqueur :</b>	Antoine Meier
<b>Donneur d'ordre :</b>	M. Basile Savoca, ARCHI-2 ATG Sàrl
<b>Commande :</b>	Commande 419 du 16.04.2024
<b>Propriétaire :</b>	Ensemble Hospitalier de la Côte

## 2. Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

**Visite préalable :** non effectuée  
**Diagnostic :** effectué le 25.04.2024  
**Etendue du diagnostic :** **Avant travaux :** tout le bâtiment

### Définitions :

**Le diagnostic avant travaux** permet au donneur d'ordre d'informer de manière exhaustive les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition, des risques liés à la présence d'amiante. Il lui permet également de déterminer s'il doit faire appel à une entreprise spécialisée pour l'assainissement. Le diagnostic porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles de contenir de l'amiante, en procédant à des sondages destructifs si nécessaire.

### Note :

Le diagnostic amiante consiste en une série de sondages (pointages) dans les parties accessibles des locaux considérés par le travail, sans devoir démonter l'ensemble de ces éléments. Ce travail s'effectue de manière aussi rigoureuse que possible afin que la liste des matériaux contenant de l'amiante dans les parties inspectées tende à être exhaustive. Il est effectué selon l'état des connaissances techniques, réglementaires et scientifiques actuelles.

### **Remarques sur les codes :** Code couleur :

**rouge** : matériau amianté (avéré ou par défaut)  
**vert** : matériau amianté qui a été retiré  
**bleu** : matériau non amianté

### Code de sondage :

P[n°] : numéro de prélèvement  
[n°] : matériau identique au prélèvement P[n°]  
R[n°] : numéro pour les matériaux considérés comme amiantés par défaut ou pour des zones inaccessibles  
E[n°] : numéro de constat pour les matériaux contenant de l'amiante sur la base des connaissances du diagnostiqueur  
N : matériau non amianté

### 3. Stratégie d'échantillonnage et interprétation des résultats

Tous les matériaux repérés susceptibles de contenir de l'amiante ont été prélevés pour analyse. Lorsque des matériaux d'apparence identique (occurrence) sont observés, ils sont prélevés de manière statistique selon l'expérience du diagnostiqueur. Le tableau ci-dessous présente les occurrences observées et l'interprétation de leurs résultats d'analyse.

Description du matériau	Nombre d'occurrences	Nombre d'échantillons		Résultats et interprétations
		total	amiantés	
<b>masse d'égalisation</b>	<b>25 m</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>élément amiante</b>
crépi extérieur	4 faces	2	0	élément non amiante

### 4. Conclusions du rapport

Les matériaux contenant de l'amiante repérés sont listés ci-dessous. Le degré d'urgence (selon le document FACH, réf. 2891) est également indiqué. Les quantités indiquées sont des estimations.			
<b>rez-de-chaussée</b>	<b>ancienne morgue</b>	<b>E01, porte en fibrociment, 2 pièces</b>	<b>III</b>
<b>extérieur</b>	<b>façades</b>	<b>P09/P10, masse d'égalisation, 25 m (entre les cadres de fenêtres et de porte et la maçonnerie)</b>	<b>NE</b>

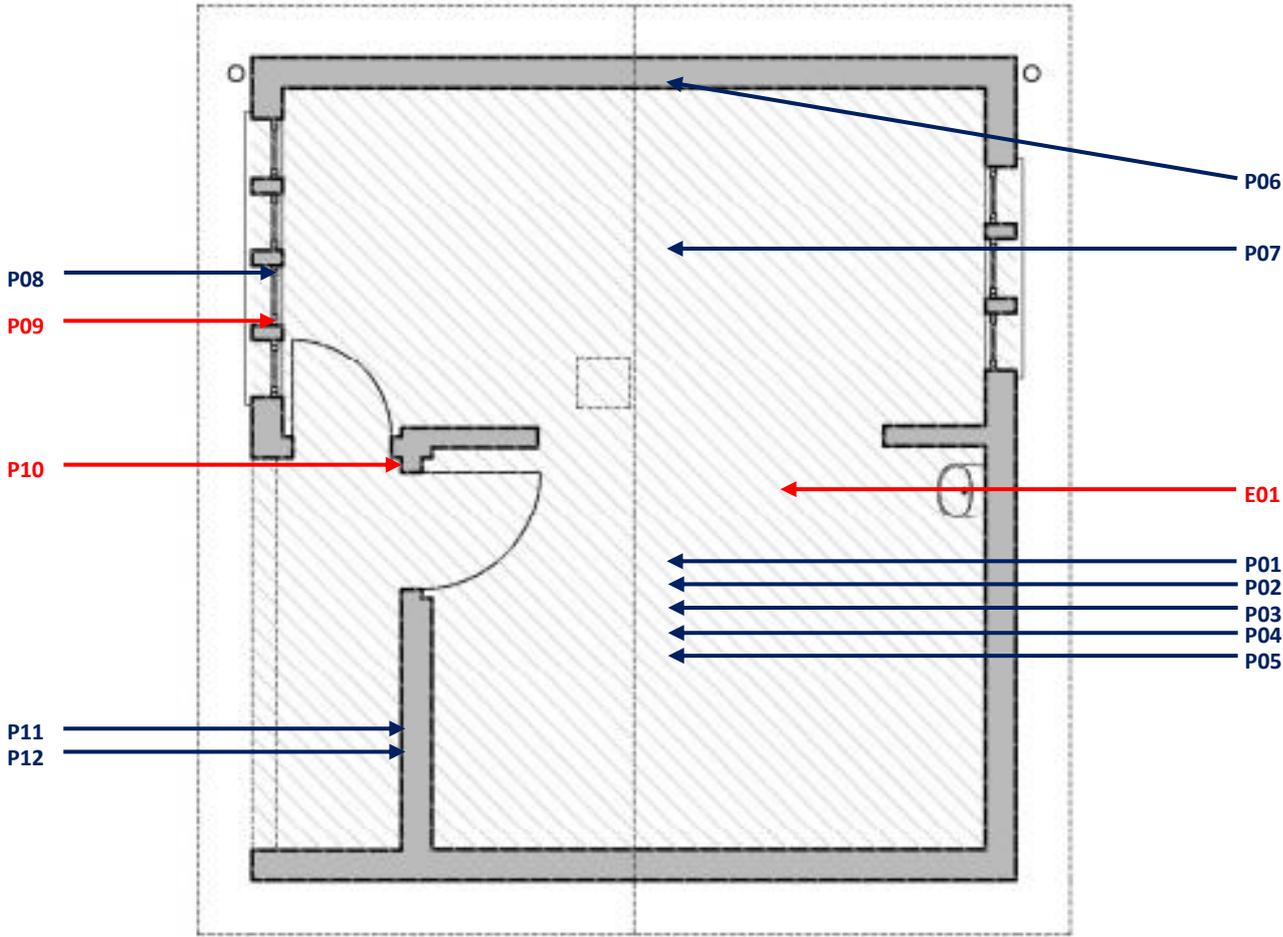
Mesure à prendre selon le degré d'urgence		
<b>I</b>	Ordonner l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement.</li> <li>- Prendre éventuellement des mesures temporaires ou d'urgence.</li> <li>- Effectuer éventuellement des mesures de qualité de l'air.</li> </ul>
<b>II</b>	Recommander des mesures d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer l'assainissement au plus tard avant le lancement d'autres travaux.</li> <li>- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans.</li> <li>- Effectuer éventuellement des mesures de la qualité de l'air.</li> </ul>
<b>III</b>	Prendre note de la nécessité d'un assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer l'assainissement avant le lancement d'autres travaux.</li> <li>- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux.</li> </ul>
<b>NE</b>	Non évalué	- Selon cahier des charges ASCA : matériau situé à l'extérieur

Les locaux présentant une situation potentiellement dangereuse pour les occupants sont listés ci-dessous.
<b>aucun</b>

Les matériaux contenant de l'amiante (MCA) repérés doivent être signalés par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité des MCA. Si, lors de travaux ou de maintenance, de nouveaux matériaux suspects, non répertoriés, sont observés, ceux-ci doivent être considérés comme contenant de l'amiante par défaut tant qu'aucune analyse n'aura démontré le contraire.

# Annexe I. Sondages (plans de synthèse et illustrations des éléments repérés)

Rez-de-chaussée



Combles : RAS

Les prélèvements	
	P01 rez-de-chaussée ancienne morgue revêtement de sol
	P02 rez-de-chaussée ancienne morgue revêtement de sol
	P03 rez-de-chaussée ancienne morgue colle de moquette
	P04 rez-de-chaussée ancienne morgue sol coulé
	P05 rez-de-chaussée ancienne morgue colle de carrelage au sol
	P06 rez-de-chaussée ancienne morgue crépi au mur
	P07 rez-de-chaussée ancienne morgue crépi au plafond
	P08 rez-de-chaussée ancienne morgue mastic de fenêtre
	<b>P09</b> <b>extérieur</b> <b>façades</b> <b>masse d'égalisation</b>
	<b>P10</b> <b>extérieur</b> <b>façades</b> <b>masse d'égalisation</b>

Les prélèvements	
	<p>P11 extérieur façades crépi extérieur</p>
	<p>P12 extérieur façades crépi extérieur</p>
Le constats (matériau contenant de l'amiante sur la base de la connaissance du diagnostiqueur)	
	<p><b>E01</b> <b>rez-de-chaussée</b> <b>ancienne morgue</b> <b>porte en fibrociment</b></p>

## Annexe II. Liste de tous les matériaux repérés

### Explication de l'annexe II

Type : Les matériaux sont classifiés en six types : F = flocage, C = calorifugeage, FP = faux-plafond, SOL = Revêtement de sol ou colle, FA = autres matériaux faiblement agglomérés, NFA = autres matériaux fortement agglomérés.

Fiche : Numéro de la fiche d'identification des matériaux contenant de l'amiante. Les fiches sont en annexe IV.

Amiante : Si le matériau contient de l'amiante : N = amiante non détecté, a = contient de l'amiante.

Selon : Sur quelle base la colonne amiante a été remplie : LAB = après analyse au laboratoire, EXP = selon la décision de l'expert, DEF = par défaut, OC = matériau identique à un matériau précédemment analysé (occurrence).

Urgence : Il s'agit de la détermination de l'urgence des mesures à prendre selon le document FACH (réf. 2891). Ces fiches d'évaluation sont en annexe. Degré I = ordonner l'assainissement, degré II = recommander des mesures d'assainissement, degré III = prendre note de la nécessité d'un assainissement, NE = non évalué selon les critères du cahier des charges de l'ASCA (éléments à l'extérieur ou bâtiment inoccupé jusqu'aux travaux d'assainissement du matériau amiante).

Niveau	Local	Code	Description	Type	Fiche	Amiante	Selon	Urgence	Remarque
rez-de-chaussée	ancienne morgue	P01	revêtement de sol	SOL	-	N	LAB	-	50 m <sup>2</sup> / couche supérieure
		P02	revêtement de sol	SOL	-	N	LAB	-	50 m <sup>2</sup> / couche inférieure
		P03	colle de moquette	NFA	-	N	LAB	-	50 m <sup>2</sup>
		P04	sol coulé	NFA	-	N	LAB	-	50 m <sup>2</sup>
		P05	colle de carrelage au sol	NFA	-	N	LAB	-	50 m <sup>2</sup>
		P06	crépi au mur	NFA	-	N	LAB	-	80 m <sup>2</sup>
		P07	crépi au plafond	NFA	-	N	LAB	-	50 m <sup>2</sup>
		P08	mastic de fenêtre	NFA	-	N	LAB	-	7 pièces
		<b>E01</b>	<b>porte en fibrociment</b>	<b>NFA</b>	<b>1</b>	<b>a</b>	<b>EXP</b>	<b>III</b>	<b>2 pièces</b>
combles	-	N	sol et mur en béton	-	-	N	EXP	-	-
		N	plafond en bois	-	-	N	EXP	-	-
extérieur	façades	<b>P09</b>	<b>masse d'égalisation</b>	<b>NFA</b>	<b>1</b>	<b>a</b>	<b>LAB</b>	NE	<b>15 m / entre les cadres de fenêtres et la maçonnerie</b>
		<b>P10</b>	<b>masse d'égalisation</b>	<b>NFA</b>	<b>1</b>	<b>a</b>	<b>LAB</b>	NE	<b>10 m / entre les cadres de portes et la maçonnerie</b>
		P11	crépi extérieur	NFA	-	N	LAB	-	-
		P12	crépi extérieur	NFA	-	N	LAB	-	-
	toiture	N	Tuiles en terre cuite	-	-	N	EXP	-	-

# Annexe III. Rapport d'analyses



Microscan

## Rapport d'analyse Amiante dans les matériaux

Eurofins Microscan SA  
A l'att. de M. Antoine Meier  
Rue de la Blancherie 17  
1022 Chavannes-près-Renens

<b>Rapport</b>	80/776 A	<b>Emis le</b>	02.05.2024
<b>Version</b>	1	<b>Commande</b>	26.04.2024
<b>Nb échantillon</b>	12	<b>Date de réception</b>	26.04.2024
<b>Prélevé(s) par</b>	Le client	<b>Travail accrédité selon méthode *</b>	MS-A-2
<b>Référence</b>	1516/6 - Rue Henry-Dunant 20 à Morges		

### Résultat :

Identification	Description (fournie par le client)	Résultat
P01	revêtement de sol	amiante non détecté
P02	revêtement de sol	amiante non détecté
P03	colle de moquette	amiante non détecté
P04	sol coulé	amiante non détecté
P05	colle de carrelage au sol	amiante non détecté
P06	crépi	amiante non détecté
P07	crépi	amiante non détecté
P08	mastic de fenêtre	amiante non détecté
P09	masse d'égalisation	amiante non détecté
P10	masse d'égalisation	amiante chrysotile
P11	crépi	amiante non détecté
P12	crépi	amiante non détecté

Elodie Egger  
Responsable Scientifique

Lara Pietra  
Assurance Qualité



\* Méthode interne (MS-A-2) selon les normes VDI 3866 Blatt 5 et HSG 248 adaptées.

Les analyses sont effectuées en microscopie électronique à balayage et spectrométrie de rayons-x dispersive en énergie, selon l'état des connaissances techniques, scientifiques et réglementaires actuelles.

Aucune limite inférieure n'est définie. Toutefois, la détection de l'amiante est possible à des teneurs de l'ordre de 0.01%. Quelle que soit leur teneur, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante, même si des quantités infimes sont mises en évidence.

Les résultats se rapportent uniquement au matériau ou à l'ensemble des éléments présents dans l'échantillon soumis aux analyses, quelle que soit la description communiquée par le client. Toutes données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle du client. Les PV d'analyse sont disponibles sur demande.

Eurofins Microscan SA  
TVA CHE-107.995.905

Rue de la Blancherie 17  
Case postale 28  
1022 Chavannes-près-Renens  
Switzerland

T | +41 21 691 82 52  
info@microscan.ch  
20240501\_A\_80\_776\_R\_Bulk\_F  
1 / 1

## Annexe IV. Fiches d'identification des matériaux amiantés

Fiche n°1			
Bâtiment	Bâtiment Rue Henry-Dunant 20 1110 Morges		
Produit	Porte en fibrociment		
N° sondage	photographie	localisation	quantité (estimation)
E01		rez-de-chaussée, ancienne morgue	2 pièces
Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante			1
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Matériau Fortement aggloméré		1
Etat de la surface du matériau	Intact, Non endommagé		0
Influences extérieures	aucune influence extérieure		0
Evaluation de l'utilisation des locaux, risque de contact avec l'amiante et exposition			
Type et fréquence d'utilisation des locaux	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, des adolescents ou des sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C
Détermination du degré d'urgence des mesures à prendre			
Evaluation du matériau	Risque de libération d'amiante		
	A	B	C
≤1	III	III	III
2	II	II	III
3	I	II	II
≥4	I	I	I
Recommandations selon le degré d'urgence			
Un assainissement immédiat n'est pas absolument nécessaire, mais il doit avoir lieu avant d'entreprendre des travaux qui affecteraient le matériau contenant de l'amiante. Il est par ailleurs nécessaire de procéder à une réévaluation régulière tous les 2 à 5 ans et en cas de modification de l'utilisation des locaux ou lors d'incidents particuliers. Par "incident particulier", on entend tout dommage (causé, par exemple, par l'eau ou le feu) et toute atteinte ou action incontrôlée qui affecte le matériau contenant de l'amiante. Lorsqu'un tel incident particulier se produit, il faut déterminer à l'aide de mesures de qualité de l'air si l'atmosphère des locaux concernés a été contaminée.			
Situation actuelle			
Situation potentiellement dangereuse	non	Il s'agit de matériaux fortement agglomérés en bon état et situés dans des locaux rarement utilisés	
Risque (selon l'expérience du diagnostiqueur)	faible		
Recommandations	aucune		
Assainissement			
Par	une entreprise de désamiantage reconnue si retrait par action mécanique (sciage, fraisage, cassage, perçage...) un ouvrier instruit si démontage sans détérioration		
Document de référence	Selon polludoc.ch, fiches thématiques SUVA : brochure 84053 de la Suva, fiche SUVA 33031		
Elimination			
Filières d'élimination	Décharge type B (éléments entiers et grands fragments) Décharge type E (petits fragments, poussières, poussières fines)		

<b>Fiche n°2</b>			
<b>Bâtiment</b>	Bâtiment Rue Henry-Dunant 20 1110 Morges		
<b>Produit</b>	Masse d'égalisation (joint entre les cadres et la maçonnerie)		
<b>N° sondage</b>	photographie	<b>localisation</b>	<b>quantité (estimation)</b>
P09		extérieur, façades	15 m / entre les cadres de fenêtres et la maçonnerie
P10		extérieur, façades	10 m / entre les cadres de portes et la maçonnerie
<b>Situation actuelle</b>			
Situation potentiellement dangereuse	non	il s'agit de matériaux fortement aggloméré, situés à l'extérieur	
Risque (selon l'expérience du diagnostiqueur)	faible		
Recommandations	aucune		
<b>Assainissement</b>			
Par	une entreprise de désamiantage reconnue : - si traitement mécanique (p. ex. ponceuse) du mastic des professionnels du bâtiment dûment formés : - si traitement manuel (ciseau à bois ou procédé thermique) du mastic		
Document de référence	Selon polludoc.ch, fiche thématique SUVA : 33044 « retrait de la masse d'égalisation entre le cadre et la maçonnerie (zone orange) »		
<b>Elimination</b>			
Filières d'élimination	Décharge type E		